

Trafic de trophées d'éléphants dans la région de Makokou

Un réseau de criminels fauniques présumés sous l'éteignoir

SCOM
Libreville/Gabon

Marc-Julien Nyare Mane-Nze (recruteur), Sever Cyril Mpita (pisteur), Edo Sylvain (chasseur) et Célestin Ebo (porteur) ont été arrêtés, dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 juillet 2018, au village Mbess, bourgade proche de Makokou. Ils comptaient y écoulé deux pointes d'ivoire.



Photo : D.R

Les quatre suspects : Nyare Mane-Nze...



Photo : D.R

... Sever Cyril Mpita...



Photo : D.R

... Célestin Ebo...



Photo : D.R

... et Sylvain Edo.

LES éléments de la Police judiciaire (PJ) de Makokou et ceux de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) viennent de neutraliser les membres d'une organisation de criminels fauniques. Le groupe sévissait, ces derniers mois, dans la forêt de "Grand-Bois", par Minkébé. Il a été pris en flagrant délit de détention de 12 pointes d'ivoire et de 7 queues d'éléphants.

Parmi ces braconniers présentés devant le procureur de la République, le mercredi 18 juillet dernier, il y a Marc-Julien Nyare Emame-Nze (recruteur gabonais) et Sever Cyril Mpita (pisteur camerounais), ainsi que deux Pygmées du Cameroun, Edo Sylvain et Célestin Ebo, agissant respectivement comme chasseur et porteur. Ils séjournent en ce moment à la prison centrale de Makokou pour les délits suivants: association de malfaiteurs, détention puis commercialisation de trophées tirés d'espèces intégralement protégées, chasse dans les aires protégées et immigration clandestine.

Le principal pourvoyeur des fonds qui aurait financé les activités illicites de cette bande de malfaiteurs a, quant à lui, réussi à prendre la poudre d'escampette. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) sont actuellement à sa recherche. Une source proche de la PJ de Makokou explique comment cette organisation de criminels fauniques a été constituée, il y a deux mois. C'est Marc-Julien Nyare Mane-Nze – un trafiquant de pointes d'ivoire venu de Minvoul et en activité dans la région depuis près d'un an –, qui le premier entre en contact avec un certain N.J.N. Ce dernier lui fait savoir qu'il dispose d'un carnet d'adresses permettant de faire fructifier leur business en un temps record. Aussi, les deux hommes se retrouvent-ils en affaires avec un expatrié, dont le nom ne nous a pas été communiqué, qui investira d'importantes sommes d'argent pour des expéditions dans la forêt communément appelée "Grand-Bois", à environ 160 km du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo.

EXPÉDITION COMPROMISE • Muni d'armes de chasse, de munitions et de provisions, Nyare Emame-Nze procède au recrutement de ses hommes de main. C'est ainsi que, entre mai et juin 2018, les braconniers seraient parvenus à trucidé 7 éléphants. L'un des pachydermes a été retrouvé dépourvu de défenses. "Les criminels fauniques se sont retrouvés avec un butin constitué, en tout, de 12 pointes d'ivoire et de 7 queues d'éléphants", renseigne-t-on du côté de la direction des investigations de la PJ de Makokou.

En progressant dans une zone giboyeuse du parc

de Minkébé, les braconniers présumés sont, cependant, confrontés à un problème de nourriture.

Pour y remédier, ils se rendent à Mbess, un village situé à 20 km de Makokou. Objectif : liquider

deux trophées d'éléphant et utiliser l'argent issu de cette vente pour se réapprovisionner en

produits alimentaires. Mais la suite de l'expédition est compromise par l'intervention des forces de sécurité et de défense. Celles-ci sont informées par les agents de l'ANPN qu'un groupe de malfrats est en train d'abattre des éléphants du côté de "Grand-Bois".

Dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 juillet dernier, alors qu'ils sont sur le point de regagner leur zone de chasse, Marc-Julien Nyare Emame-Nze, Sever Cyril Mpita, Edo Sylvain et Célestin Ebo sont donc mis aux arrêts.



REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ AUX EMPLOYEURS

La Direction Générale de la CNAMGS porte à la connaissance de l'ensemble des employeurs des secteurs privé et parapublic que l'Appel à cotisation du 2ème trimestre 2018 de l'Assurance Maladie Obligatoire a été lancé le 14 Juin 2018.

A cet effet, les **Déclarations Trimestrielles des Salaires (DTS)** sont actuellement disponibles en ligne et peuvent être récupérées à partir du site internet www.cnamgs.ga ou auprès de la **Direction du Recouvrement et du Contentieux** sise au quartier Glass (entre la station Oil Libya et l'immeuble Hassan Hejeij).

Les employeurs ne disposant pas d'Internet ou souhaitant une assistance personnalisée pour la déclaration en ligne (e-déclaration), sont reçus sur rendez-vous, en appelant au **8889**.

Les entreprises installées à l'intérieur du pays peuvent faire leur Déclaration Trimestrielle de Salaire auprès des Délégations Provinciales de leur localité respective.

Les taux de cotisations sont les suivants :

Fonds	Taux de Cotisation Employeur	Taux de cotisation Employé	Assiette des cotisations	Plafond (par mois)
Secteur Public	5%	2,5%	IRPP	2.500.000 F CFA
Secteur Privé et Parapublic	4,1%	2%		

Pour rappel, les cotisations du 2ème Trimestre 2018 sont exigibles du 16 Juin au 31 Juillet 2018.

Passé ce délai, des majorations pour non déclaration (25%) et/ou paiement tardif (2%) seront appliquées.



Fait à Libreville, le 19 mars 2018

Le Directeur Général

Renaud ALLOGHO AKOUE

Echangez avec nous sur [facebook/cnamgs](https://www.facebook.com/cnamgs)



La solidarité a un sens



Photo : D.R

Une vue du butin et des armes saisis.

